

Retrouver la tranquillité chez soi : Modèle de lettre et conseils pour gérer les nuisances sonores

Conseils pour une démarche efficace

- Envoyez systématiquement votre courrier en recommandé avec accusé de réception (LRAR) pour constituer une preuve juridique solide.
- Notez précisément les dates, heures et durées des nuisances pour étayer votre demande avec des faits concrets.
- Adoptez un ton courtois et factuel : une lettre amiable peut être produite devant un juge, le calme favorise la résolution.
- Mentionnez vos tentatives de dialogue précédentes (SMS, échanges oraux) pour démontrer votre volonté initiale de résolution.
- Expliquez l'impact des nuisances sur votre vie quotidienne (sommeil, travail) sans tomber dans l'agressivité.

Modèle de lettre de conciliation

- Objet : Nuisances sonores répétées - [Votre adresse]
- Madame, Monsieur, je vous contacte concernant les bruits de pas et les nuisances sonores constatés à votre domicile le [Dates et heures précises].
- Conformément au règlement de copropriété, je vous rappelle l'obligation de jouissance paisible des lieux qui s'impose à chaque résident.
- Vous êtes responsable des bruits causés par toute personne résidant avec vous ou sous votre responsabilité.
- Je vous invite à trouver une solution amiable, comme une vigilance accrue sur les horaires ou les déplacements, avant d'envisager le recours à un conciliateur de justice.

Ce qu'il faut savoir sur vos droits

- Les bruits de comportement n'ont pas besoin d'être nocturnes pour être sanctionnés : ils constituent un trouble anormal s'ils sont répétitifs ou intenses.
- Le recours au conciliateur de justice est une étape légale obligatoire avant toute action en justice pour ce type de litige.
- La loi protège votre droit à la tranquillité, indépendamment de l'heure de la journée, dès lors que le trouble est avéré et répétitif.
- Conservez une copie de votre lettre et l'accusé de réception, ils seront indispensables pour toute démarche ultérieure.